



Extrait du ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

<http://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article805>

L'étrange plainte en diffamation du Maire de Nice

- Communiqués-Actualité-Soutiens - Actualité -



Date de mise en ligne : mercredi 8 janvier 2014

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'ASSOCIATION ANTICOR

Madame Séverine TESSIER, porte-parole de l'association Anticor a été mise en examen pour diffamation le 17 décembre 2013 par le juge d'instruction du TGI de NICE à la suite d'une plainte avec constitution de partie civile de Monsieur Christian ESTROSI Maire de la ville.

Il lui reproche des propos qu'elle a tenus dans le journal Nice Matin le 30 mai aux termes desquels Madame TESSIER indiquait :

"Le maire s'est engagé un peu tard à dénoncer les derniers emprunts toxiques contractés par la ville. "Pour avoir jeté un oeil à la délibération qui sera présenté lundi, j'estime qu'il ne faudrait pas que la dette soit renégociée. Il faut demander la nullité pure et simple. Et elle doit être élargie à l'ensemble des dettes et contrats restructurés qui sont autant toxiques. "Si aucune action n'est menée d'ici le 17 juin, les emprunts toxiques seront prescrits. Il ne s'agit plus de dire mais de faire". "Il s'agit là d'un financement à taux variable qui ne peut être considéré comme structuré. Mais en externalisant le problème, se pose une question de fond : quid de la maîtrise démocratique puisque la ville est garantie dans l'emprunt dans ce partenariat... ? Devra-t-elle par exemple, mettre la main à la poche si des surcroît surviennent dans deux ou trois ans ?"

Cette décision porte une atteinte grave à la liberté d'expression. Un appel a été interjeté.

Depuis quelques mois Monsieur Christian ESTROSI mène à Nice une véritable bataille idéologique, poursuivant toute personne qui viendrait contester sa politique au regard des emprunts contractés par la ville.

Anticor s'insurge contre cette tentative de pénaliser l'expression libre de l'opinion et de l'information, et d'user de l'argent du contribuable niçois pour faire taire toute contestation sur sa politique et cadenasser ainsi le débat démocratique à la veille du scrutin électoral. En voulant faire taire Séverine TESSIER, porte-parole d'une association dont la vocation est d'interpeller les citoyens sur les dysfonctionnements de la démocratie et promouvoir des principes éthiques d'organisation institutionnelle, c'est l'interpellation démocratique elle-même qui est menacée.

Anticor, visée dans ses organes d'expression et dans sa force de mobilisation et d'alerte par de telles pratiques ne se laissera pas intimider et saisira prochainement les tribunaux d'une plainte en dénonciation calomnieuse contre Monsieur Christian ESTROSI qui devra rendre compte de l'usage qu'il fait de sa fonction pour saisir les juridictions répressives contre les lanceurs d'alerte. Le délit de diffamation ne saurait être le paravent d'un délit d'opinion qui ne dit pas son nom et la justice ne saurait être la complice passive de cette stratégie !

Contact presse : Jérôme Karsenti T. 06 64 77 71 21

Anticor a mis en place un donaction, vous pouvez ainsi aider à l'Association à défendre l'expression libre de l'information :

<http://www.helloasso.com/associatio...>